

L'INSTANCE DIRIGEANTE

Notre Conseil d'Administration

L'AMET est administrée par un **Conseil d'Administration paritaire**, composé de représentants des **Employeurs** et de représentants des **Salariés** issus des entreprises adhérentes, conformément à ses statuts et à la réglementation en vigueur.

Rôle et missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle de l'association.

Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'AMET, gérer ses intérêts et décider de l'ensemble des actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet.

À ce titre, il exerce notamment les missions qui lui sont confiées par le Code du travail et les statuts de l'AMET.

Il définit les orientations stratégiques du service et veille à leur mise en œuvre dans le respect des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Le Conseil d'administration se prononce notamment sur :

- Les orientations générales du service,
- Le budget, les conditions tarifaires et les comptes,
- L'offre de services,
- Les projets structurants de l'association.

Composition du Conseil d'Administration

Bureau du Conseil d'Administration

- Président : Monsieur François ACQUAVIVA
- Vice-président : Monsieur Alain ETHEVENET
- Trésorier : Monsieur Karim HENON
- Secrétaire : Monsieur Julien PINNA

Président d'honneur

- Monsieur **Marc CHAZAL**

Membres du Conseil d'Administration

Représentants Employeurs	Représentants Salariés
MEDEF : François ACQUAVIVA (Président)	CFDT : Alain ETHEVENET (Vice-Président)
MEDEF : Julien PINNA (Secrétaire)	CFTC : Karim HENON (Trésorier)
MEDEF : El Mostafa RHARADE	CFE CGC : René-Pierre JUTEAU
CPME : Francis DUBRAC	FO : Séghir SILINE
U2P : Pascale MONTHUS	CGT : À pourvoir

Représentants des médecins

Docteur BLOQUIAU

Docteur FREY HIMBERT

Docteur MANINO

Docteur SLIMANI